

Le renforcement des capacités fiscales au service de la mobilisation des ressources intérieures en **Tunisie**



الجمهورية التونسية
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



وزارة الاقتصاد والمالية ودعم الإستثمار
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE
L'APPUJ À L'INVESTISSEMENT

FORUM MONDIAL SUR
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE
RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES**



OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE



Le contexte

Après la révolution pour la liberté et la dignité de fin 2010, la Tunisie a connu plusieurs années de marasme économique dû notamment à une détérioration du climat social et de la sécurité.

Soucieuse de mobiliser davantage de recettes fiscales au service de la croissance, la Tunisie a rejoint dès 2012 le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial)¹, puis en 2014 le projet de l'OCDE et du G20 de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (*Base Erosion and Profit Shifting – BEPS*)².

En 2016, afin de pouvoir mettre en œuvre un vaste programme de réformes économiques et financières visant à promouvoir une croissance économique plus vigoureuse et mieux partagée, la Tunisie a bénéficié d'un prêt du Fonds Monétaire International à hauteur de 2,9 milliards USD sur quatre ans.

Après deux années de rebond où le taux de croissance économique de la Tunisie s'est élevé à 1,9% (2017) et 2,7% (2018), il a atteint 1% en 2019³. Le déficit budgétaire, qui atteignait 6,1 % du PIB en 2016, a été réduit à 3,9 % du PIB en 2019⁴, principalement grâce à des mesures portant sur la politique et l'administration fiscales.

La Tunisie compte de nombreux atouts, notamment de larges gisements de phosphate, de pétrole et de gaz, un important potentiel agricole et halieutique, un secteur des services (tourisme et transport) dynamique, une main d'œuvre qualifiée, et une situation géographique stratégique entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne.



Atelier de formation sur les prix de transfert et l'échange de renseignements – Décembre 2016, Tunis.



Une assistance technique de l'OCDE et du Forum mondial au service de la mobilisation des ressources intérieures

En 2014, la Tunisie a entrepris des chantiers fiscaux de grande ampleur, avec l'appui technique de l'OCDE et du Forum mondial, dans le cadre d'un vaste programme d'assistance financé par le Fonds de transition au Moyen-Orient et en Afrique du Nord du Partenariat de Deauville. Ledit programme avait notamment pour objectif d'assister la Tunisie dans la lutte contre le BEPS, la mise en œuvre des normes internationales sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements, la lutte contre la criminalité fiscale, la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et le développement de données statistiques sur les recettes publiques harmonisées au niveau régional et international, au service d'une meilleure mobilisation des ressources nationales.

Un cadre juridique et administratif renforcé pour mieux lutter contre le BEPS

Après avoir participé de manière active, aux côtés des pays membres de l'OCDE et du G20, à l'élaboration de mesures concrètes pour lutter contre le BEPS, la Tunisie a rejoint en 2017 le Cadre inclusif de l'OCDE et du G20 sur le BEPS et mis en œuvre, avec le soutien de l'OCDE, les quatre normes minimales BEPS relatives aux pratiques fiscales dommageables (action 5), à l'abus des conventions fiscales (action 6), à la déclaration pays par pays (action 13) et à l'amélioration du règlement des différends (action 14), en vue de mieux protéger sa base d'imposition.

Par ailleurs, soucieuse de se conformer aux exigences de l'Union européenne (UE) et de l'OCDE relatives aux pratiques fiscales dommageables, la Tunisie a supprimé en 2019 les régimes fiscaux préférentiels en faveur des sociétés considérés comme dommageables et a par conséquent été retirée de la liste des juridictions non coopératives en matière fiscale de l'UE.

Dans le même temps, avec l'assistance technique de l'OCDE, la Tunisie a renforcé son cadre juridique et administratif relatif aux prix de transfert et créé de nouvelles obligations documentaires et déclaratives en la matière, aux fins de mieux lutter contre la manipulation des prix de transfert opérée par les entreprises multinationales présentes sur son territoire, tout en renforçant la sécurité juridique des contribuables, à travers notamment l'instauration d'un régime d'accord préalable sur les prix de transfert (APP) et la publication de notes communes destinées à clarifier les nouvelles dispositions législatives.

Les capacités des vérificateurs fiscaux tunisiens en matière de contrôle des entreprises multinationales ont par ailleurs été renforcées, à travers des ateliers de formation pratiques portant sur les questions relatives aux prix de transfert et au BEPS, animés en Tunisie par des experts de l'OCDE. Dans le prolongement de ces ateliers de formation, la Direction générale des impôts tunisienne a créé un Comité de réflexion sur les textes d'application relatifs aux prix de transfert, en charge notamment de la rédaction de guides pratiques relatifs aux prix de transfert.

« Déterminée à agir contre les pratiques d'évitement fiscal, la Tunisie a fait le choix d'adhérer aux initiatives internationales de lutte contre le BEPS afin de mieux protéger sa base d'imposition et améliorer la mobilisation des ressources fiscales nécessaires à son développement durable. L'appui technique de l'OCDE a permis de mettre en œuvre de manière rapide les mesures idoines et renforcer les capacités de la Tunisie en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ».

M. Mohamed Ridha Chalghoum, Ministre des Finances de la Tunisie de septembre 2017 à février 2020

Encadré 1 : Un réseau conventionnel renforcé pour mieux lutter contre le chalandage fiscal

Le 24 janvier 2018, la Tunisie a signé à Paris la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS (ci-après MLI) afin de renforcer son réseau conventionnel, et ainsi **se protéger contre les stratégies d'évasion fiscale qui utilisent de manière inappropriée les conventions fiscales pour transférer artificiellement les profits des entreprises dans des juridictions où ils sont peu ou pas imposés** et induisent un manque à gagner pour les recettes publiques de la Tunisie.

Dès la ratification de la ladite convention par la Tunisie et ses partenaires conventionnels, **55 conventions fiscales conclues par la Tunisie comprendront une disposition anti-abus** au terme de laquelle les avantages de la convention fiscale ne seront pas accordés si l'un des principaux objectifs des transactions ou arrangements est d'obtenir un avantage en vertu de la convention fiscale, sauf s'il est démontré que leur octroi est conforme à l'objet et à la finalité des dispositions de la convention fiscale. **Onze conventions fiscales conclues**

par la Tunisie verront leur définition de l'établissement stable, concept clé de l'imposition à la source des bénéfices des entreprises, renforcée afin d'empêcher le recours à certaines pratiques d'évasion fiscale visant à éviter indûment la qualification d'établissement stable telles les accords de commissionnaire ou le fractionnement des contrats et des activités.

« La signature de la convention multilatérale aidera la Tunisie à lutter plus efficacement contre les stratégies de planification fiscale visant le transfert artificiel des bénéfices vers des juridictions à fiscalité plus favorable et à récupérer ainsi son droit d'imposition des bénéfices réalisés en Tunisie, tout en offrant aux entreprises une sécurité accrue grâce à la réduction du nombre de différends par l'application des règles fiscales internationales relatives aux procédures amiables ».

Mme Sihem Nemsia, Directrice générale des études et de la législation fiscales

Cérémonie de signature du MLI - 24 janvier 2018, Paris



De la mise en place des normes internationales de transparence fiscale et d'échange de renseignements à leur utilisation effective pour lutter contre l'évasion fiscale

Dès 2012, la Tunisie a rejoint le Forum mondial et pris l'engagement, à ce titre, de mettre en œuvre les normes internationales de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. La Tunisie a ainsi bénéficié d'un programme intense de renforcement des capacités impliquant une assistance à distance continue et de nombreuses missions sur place.

Avec le soutien technique du Forum mondial, la Tunisie a réalisé des réformes structurantes significatives afin de mettre en place la norme d'échange de renseignements sur demande dans la perspective de son examen par les pairs. Deux exemples illustrent parfaitement l'étendue des améliorations apportées :

- La Tunisie est passée en quelques années d'une situation où l'administration fiscale devait

obtenir une autorisation du juge pour accéder au moindre renseignement bancaire à un régime de transmission automatique d'une bonne partie de ces renseignements grâce à un fichier national des comptes bancaires géré par l'administration fiscale.

- La Tunisie a renforcé la transparence des bénéficiaires effectifs à travers la mise à niveau de sa législation en matière de lutte contre le blanchiment et la mise en place d'un nouveau registre national des entreprises basé sur un identifiant unique fiscal permettant d'assurer la disponibilité d'informations complètes et à jour sur les propriétaires et bénéficiaires effectifs de toutes les entités et constructions juridiques.

La Tunisie a également mis en place l'infrastructure nécessaire pour utiliser effectivement l'échange de renseignements dans la lutte contre les flux financiers illicites et ainsi asseoir une mobilisation durable des ressources nationales. L'assistance du Forum mondial a permis par ailleurs de renforcer les capacités des

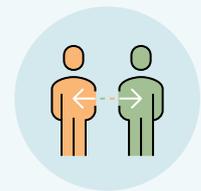


« L'engagement des autorités politiques et administratives tunisiennes dans la conduite des réformes a permis la réalisation d'avancées significatives dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. »

Encadré 2 : L'échange de renseignements au service de la lutte contre l'évasion fiscale

En 2017, les autorités fiscales tunisiennes ont procédé au contrôle fiscal d'une société tunisienne opérant dans le secteur du tourisme. Les échanges de renseignements réalisés avec deux pays étrangers ont confirmé un cas majeur d'évasion fiscale à travers la dissimulation d'une partie importante du chiffre d'affaires par le biais de sociétés et comptes bancaires étrangers. La minoration de chiffre d'affaires entre 2013 et 2016 établie par l'administration fiscale tunisienne sur la base des informations nationales (sans recours à l'échange de renseignements) s'est élevée à 2,6 millions USD.

Ce montant a été porté à 4,1 millions USD après utilisation des informations reçues par le biais de l'échange de renseignements, soit une augmentation de 54 %.



fonctionnaires tunisiens à travers une série d'ateliers de formation organisés en Tunisie et le détachement de deux fonctionnaires tunisiens, pour une durée de trois mois, auprès du Forum mondial. Ce faisant, une véritable culture de l'échange et de la coopération administrative internationale s'est développée en Tunisie et celle-ci se traduit par des résultats significatifs.

« Le soutien continu du Forum mondial a facilité depuis 2012 la conduite des réformes et des actions de modernisation permettant d'assurer un haut niveau de transparence fiscale en Tunisie. Cet accompagnement a favorisé le développement d'une véritable culture de l'échange de renseignements qui se traduit dans une lutte plus efficace contre l'évasion fiscale internationale et des revenus additionnels pour le financement des biens et services publics ».

M. Sami Zoubeydi, Directeur général des impôts

Une volonté affichée de lutter contre les flux financiers illicites

Désireuse de lutter contre les flux financiers illicites qui la privent des recettes nécessaires au développement durable, la Tunisie a créé en 2017 la Brigade des investigations et de la lutte contre l'évasion fiscale (BILEF). Cette brigade est chargée de mener des enquêtes sur des délits fiscaux, sous l'autorité des procureurs généraux près des cours d'appel ou dans le cadre de commissions rogatoires délivrées par des juges d'instruction.

Depuis 2015, huit cadres de la BILEF ont été formés à la détection de la délinquance financière, à l'instruction et à la gestion des enquêtes, ainsi qu'au recouvrement des sommes générées par les activités illégales, au sein des Académies internationales de l'OCDE pour les enquêtes en matière de criminalité fiscale⁵ basées à Ostie (Italie) et Nairobi (Kenya). Les formations suivies par les cadres tunisiens leur ont permis de mieux cibler les actes délictueux, planifier les enquêtes, coordonner les actions



entre les différentes agences et asseoir une procédure de poursuite efficace en termes d'incrimination, mais également efficace en termes d'effectifs et de moyens matériels alloués.

L'administration fiscale tunisienne dispose désormais de vérificateurs dotés des nouvelles techniques d'investigation exigées par les nouvelles formes de fraude telles le blanchiment de fraude fiscale, ou la fraude liée au commerce électronique, à l'internet clandestin (dark web), aux paris en ligne, aux casinos, etc. Les mesures concrètes mises en œuvre par la Tunisie, avec le soutien de l'OCDE, pour lutter contre les flux financiers illicites ont été saluées par le Groupe d'Action Financière (GAFI) lequel a retiré en 2019 la Tunisie de la liste grise des pays fortement exposés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme⁶.

Un alignement sur les normes et pratiques internationales relatives à la TVA

En 2014, la Tunisie a entrepris une réforme de la TVA en vue d'améliorer la neutralité du système, simplifier la législation, et renforcer la compétitivité des entreprises.

L'OCDE a assisté la Tunisie dans le cadre de cette réforme aux fins de son alignement sur les normes internationales et les meilleures pratiques en matière de TVA, mais également en vue de la modernisation du code de la TVA tunisien et l'amélioration de sa conception juridique. À cet égard, les experts de l'OCDE ont travaillé étroitement avec les autorités fiscales tunisiennes à l'élaboration d'un projet de réforme du code de la TVA visant à en rationaliser la structure, améliorer la clarté de ses dispositions

et l'adapter aux normes internationales. Ledit projet comprend notamment des recommandations relatives aux règles de territorialité qui s'appuient sur les principes directeurs de l'OCDE en matière de TVA, à la modernisation des règles d'imposition des ventes à distance, et à la simplification du système de remboursement des crédits de TVA.

Par ailleurs, deux fonctionnaires tunisiens ont été détachés en 2015 auprès de l'Unité des impôts sur la consommation de l'OCDE, pour une durée de trois mois, afin de renforcer leur expertise fiscale en matière de TVA.

La réforme de la TVA en Tunisie s'est concrétisée par un certain nombre d'avancées significatives, notamment une réduction massive des exemptions, la rationalisation des taux réduits, l'adoption d'un seuil d'enregistrement unique basé sur le chiffre d'affaires annuel pour l'exonération des petites entreprises et la simplification du système de remboursement des crédits de TVA.

Des statistiques des recettes publiques fiables pour éclairer les politiques fiscales

Depuis 2016, l'OCDE, aux côtés du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) et de la Commission de l'Union africaine (CUA), travaille étroitement aux côtés d'experts fiscaux et de statisticiens tunisiens pour produire des données statistiques harmonisées sur les recettes fiscales et non fiscales répondant aux normes internationales. Ces données sont publiées dans la revue annuelle *Statistiques des recettes publiques en Afrique* qui recense les données issues de 30 pays africains pour l'édition 2020⁷.

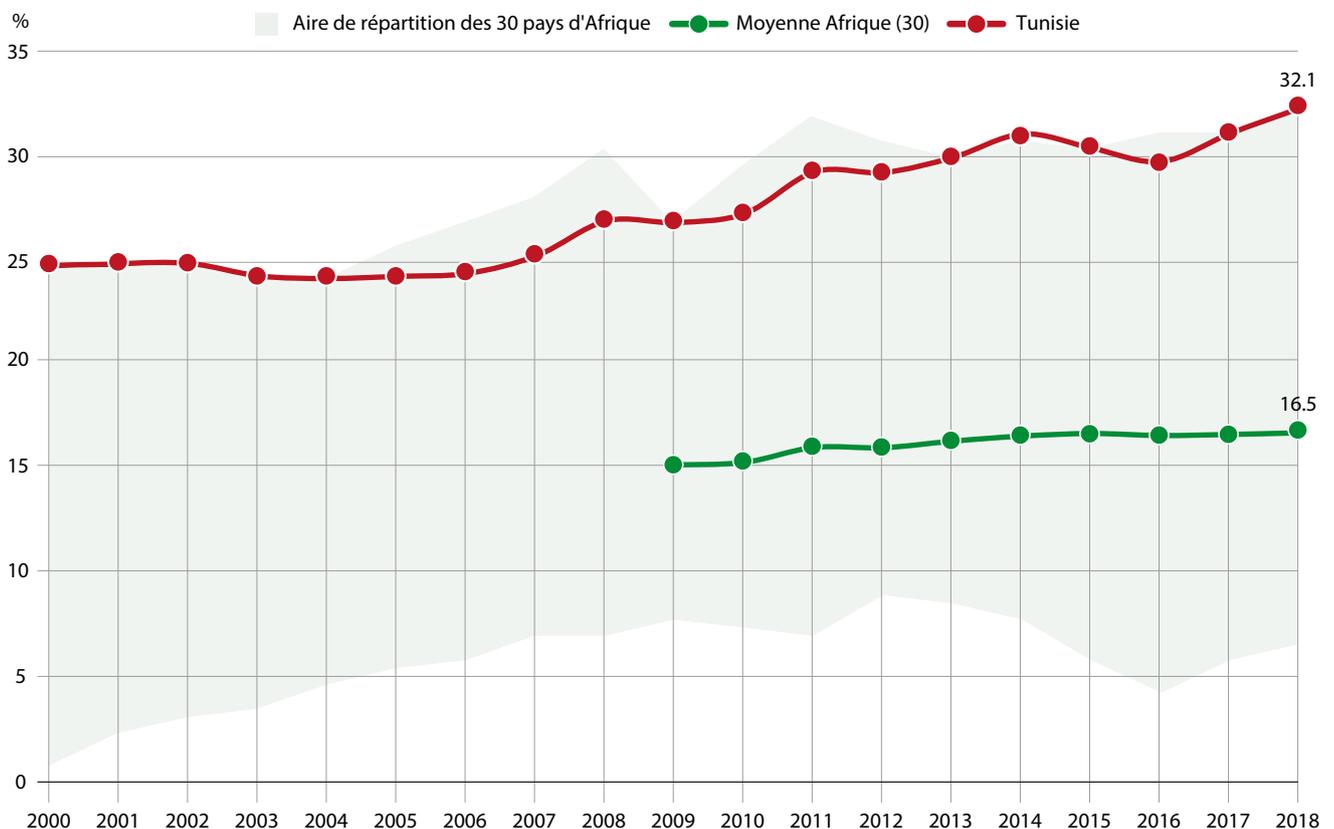


« L'alignement de la Tunisie sur les normes et pratiques fiscales internationales a permis de renforcer les capacités de l'administration fiscale à mobiliser des ressources nationales. »

Le fait de disposer de données harmonisées et comparables au niveau régional et international permet d'éclairer les décisions des responsables politiques tunisiens concernant l'élaboration des politiques fiscales et améliore leur capacité à mobiliser des ressources nationales pour soutenir une croissance économique durable et lutter contre les inégalités.

Par ailleurs, deux fonctionnaires tunisiens ont été détachés en 2015 auprès de l'Unité des données fiscales et de l'analyse statistique de l'OCDE, pour une durée de trois mois, afin de renforcer leur expertise. Suite à ce détachement, la classification des recettes fiscales et non fiscales de la Tunisie a été affinée et les données complétées, améliorant ainsi la granularité et la comparabilité des recettes fiscales et non fiscales de la Tunisie.

Évolution des recettes fiscales tunisiennes en % du PIB (2000-2018)



Source : OCDE/CUA/ATAF, Statistiques des recettes publiques en Afrique 2020 – Tunisie
<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/statistiques-recettes-publiques-afrique-tunisie.pdf>

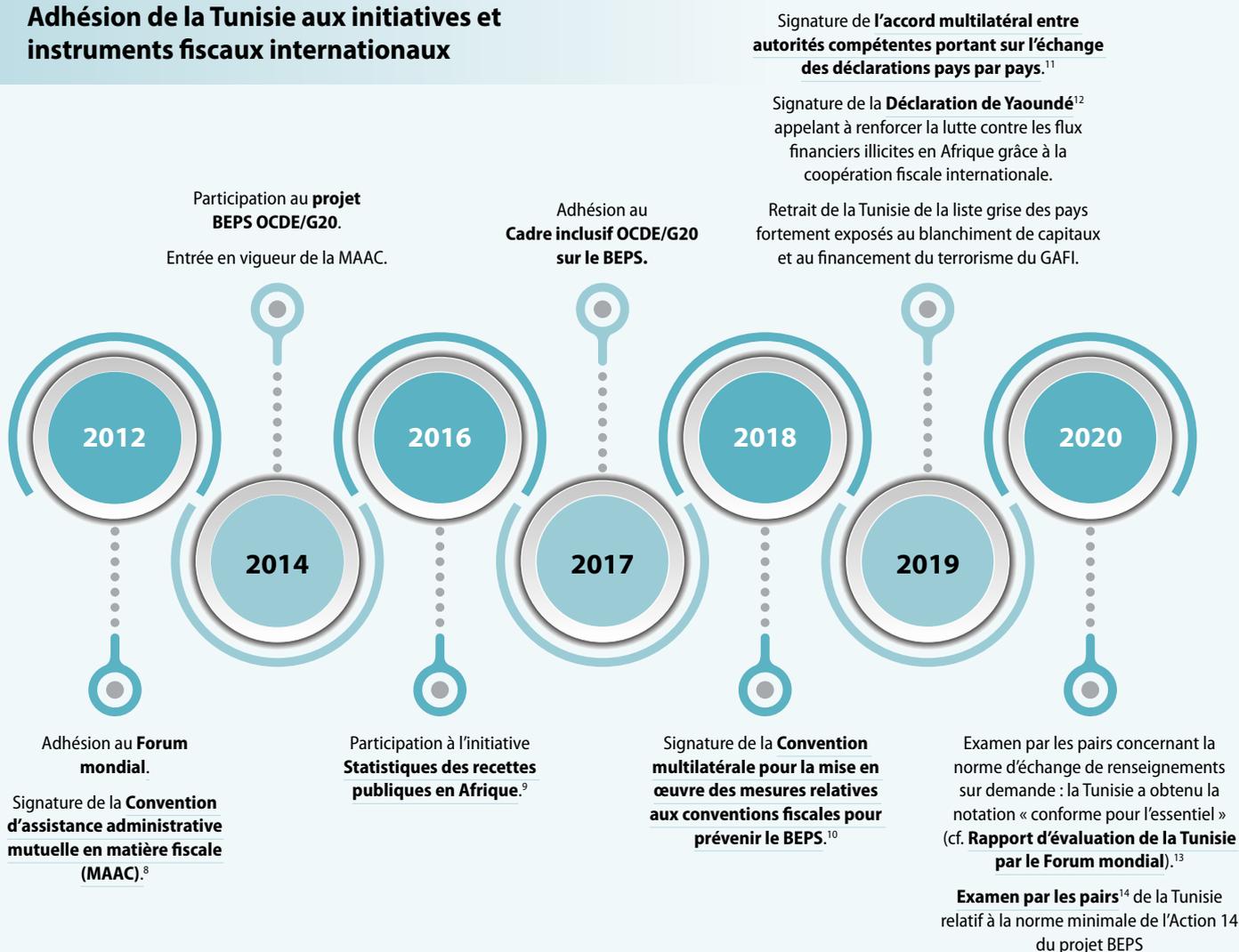


Les résultats

L'assistance fournie par l'OCDE et le Forum mondial à la Tunisie s'est traduite par un alignement de la Tunisie sur les normes et pratiques fiscales internationales en vue de mieux lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et tirer parti du nouvel environnement de transparence fiscale.

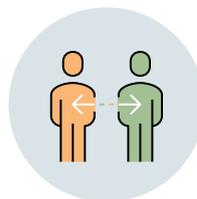
Cette assistance a contribué à moderniser les cadres juridique, organisationnel et opérationnel tunisiens au service d'une meilleure gouvernance fiscale. Elle a également permis de renforcer les capacités de l'administration fiscale à mobiliser des ressources nationales tout en améliorant la sécurité juridique des contribuables.

Adhésion de la Tunisie aux initiatives et instruments fiscaux internationaux





Les avancées significatives réalisées par la Tunisie témoignent de l'engagement des autorités politiques et administratives dans la conduite des réformes et du changement ainsi que de la relation de confiance et l'excellente coopération fiscale avec l'OCDE et le Forum mondial.



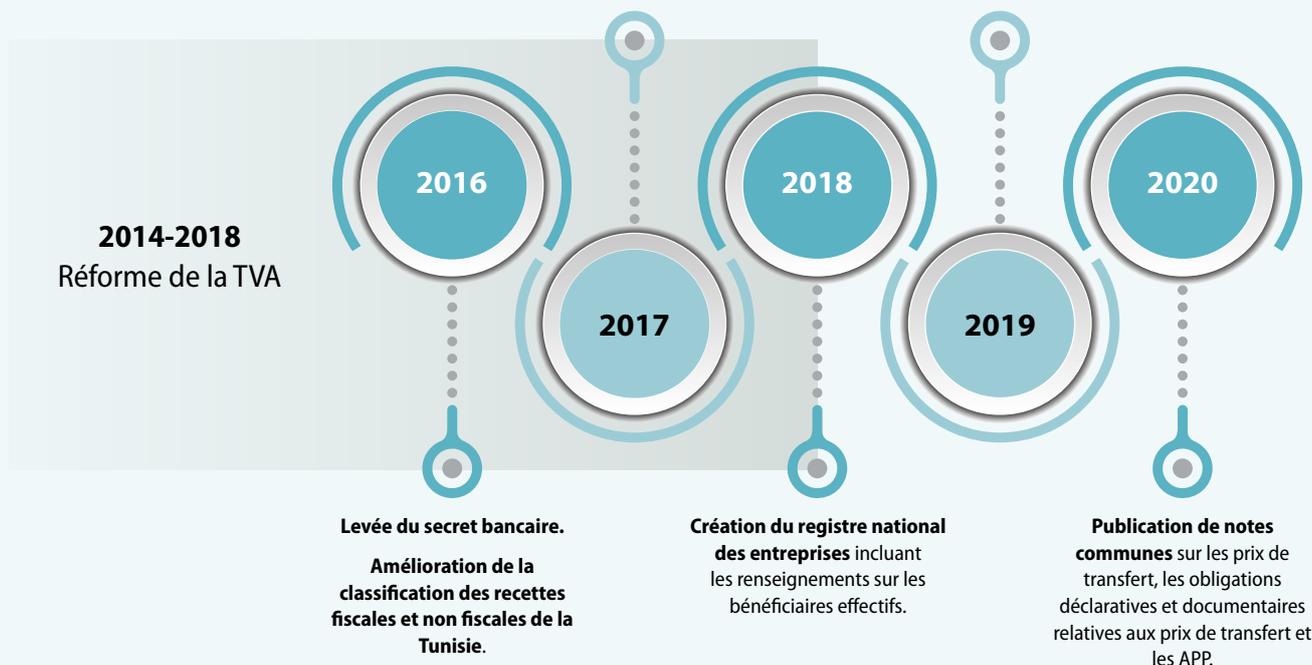
Un cadre législatif et administratif renforcé

Création de la BILEF et de l'Unité de l'Échange International des Renseignements exclusivement dédiée à la coopération administrative internationale.

Renforcement de la législation relative aux prix de transfert, création d'obligations déclaratives et documentaires relatives aux prix de transfert, et introduction d'un régime d'APP.

Renforcement de la législation en matière de lutte anti-blanchiment d'argent notamment pour l'identification des bénéficiaires effectifs.

Création d'une base de données nationale des comptes bancaires et postaux.





Les principaux impacts

La Tunisie tire d'ores et déjà profit des avancées significatives réalisées ces dernières années. Dans le domaine de la transparence et de l'échange de renseignements, les différentes mesures législatives introduites depuis 2016 ont permis aux fonctionnaires fiscaux tunisiens d'accéder aux informations bancaires

Encadré 3 : Quelques chiffres en bref

- **218 demandes d'échange de renseignements** (soit près de 69% des demandes envoyées par l'ensemble des pays africains) effectuées en 2019 contre 5 seulement en 2015 (cf. Rapport sur la Transparence fiscale en Afrique – 2020).¹⁵
- **Près de 5 millions USD de revenus additionnels collectés** grâce aux échanges de renseignements réalisés entre 2018 et 2019.
- **Plus de 500 fonctionnaires fiscaux formés** depuis 2015.
- **6 fonctionnaires fiscaux détachés auprès de l'OCDE et du Forum mondial** en vue de renforcer leur expertise fiscale internationale.
- **14 ateliers de formation sur la fiscalité internationale** délivrés en Tunisie.

et celles relatives aux bénéficiaires effectifs et ainsi d'améliorer leur capacité à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales qu'elles soient nationales ou transfrontalières. Par ailleurs, la ratification de la MAAC en 2014, la mise en place d'une structure dédiée à l'échange de renseignements en 2017 et le cycle de renforcement des capacités des agents fiscaux a permis à la Tunisie d'accroître significativement le nombre de demandes d'échange de renseignements effectuées et partant, les recettes fiscales additionnelles en résultant. La Tunisie est aujourd'hui, de loin, le pays d'Afrique qui utilise le plus la coopération administrative avec des résultats tangibles. Ces réformes ont également renforcé la capacité de la Tunisie en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

De la même manière, la ratification prochaine par la Tunisie de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS devrait lui permettre de mettre fin au chalandage fiscal et autres pratiques d'évitement fiscal, et ainsi mieux protéger sa base d'imposition, eu égard à son large réseau conventionnel, tout en renforçant les mécanismes de règlement des différends.

Par ailleurs, avec la mise en œuvre prochaine de l'échange automatique de renseignements, la Tunisie sera en mesure de recevoir les déclarations pays par pays des entreprises multinationales qui opèrent sur son territoire et ainsi renforcer l'évaluation des risques fiscaux des dites entreprises.

Enfin, l'amélioration du cadre juridique et administratif relatif aux prix de transfert ainsi que le renforcement des capacités des fonctionnaires fiscaux en la matière devraient permettre à la Tunisie de renforcer le contrôle fiscal des entreprises multinationales afin de s'assurer qu'elles paient leur juste part d'impôt.





Les perspectives

Forte de ses premiers succès, la Tunisie entend poursuivre ses réformes fiscales et a sollicité à nouveau le soutien de l'OCDE et du Forum mondial. Un nouveau programme d'assistance technique, d'une durée de trois ans, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'OCDE et le Forum mondial, a débuté en 2020.

À travers ce nouveau programme, la Tunisie a souhaité mettre l'accent sur la poursuite de la lutte contre le BEPS et la délinquance fiscale et financière qui sont des enjeux majeurs, mais également sur l'implémentation de l'échange automatique de renseignements qui lui permettra d'obtenir chaque année, sans aucune demande préalable, les renseignements financiers relatifs aux comptes détenus par les résidents fiscaux tunisiens auprès des institutions financières étrangères ainsi que les déclarations pays par pays.

Figure également parmi les priorités identifiées par la Tunisie dans le cadre de ce nouveau programme d'assistance technique, la lutte contre l'informalité à travers la mise en œuvre de mesures fiscales visant à encourager la formalisation des entreprises, des travailleurs indépendants et des salariés.

La Tunisie entend lutter sur plusieurs fronts et ouvrir de nouveaux chantiers fiscaux afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures au service du développement et de la croissance du pays.



Notes

1. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence>
2. <https://www.oecd.org/tax/beps/>
3. Banque mondiale, Tunisie, Avril 2020 – <http://pubdocs.worldbank.org/en/530161587663269627/pdf/2020002219FREfre005-Tunisia.pdf>
4. République tunisienne, Ministère des finances, Synthèse des Résultats des Finances Publiques (Budget de l'État) – <http://www.finances.gov.tn/fr/les-indicateurs/synthese-des-resultats-des-finances-publiques-budget-de-letat>
5. <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/delits/academie-fraude-fiscale.htm>
6. <http://www.fatf-gafi.org/publications/fatfgeneral/documents/outcomes-plenary-october-2019.html>
7. OCDE/CUA/ATAF, Statistiques des recettes publiques en Afrique 2020 – https://www.oecd-ilibrary.org/taxation/revenue-statistics-in-africa-2020_14e1edb1-en-fr?mlang=fr
8. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/la-convention-multilaterale-concernant-l-assistance-administrative-mutuelle-en-matiere-fiscale-9789264115682-fr.htm>
9. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/taxation/revenue-statistics-in-africa-2020_14e1edb1-en-fr
10. <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/convention-multilaterale-pour-la-mise-en-oeuvre-des-mesures-relatives-aux-conventions-fiscales-pour-prevenir-le-BEPS.pdf>
11. <https://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/about-automatic-exchange/cbc-mcaa.pdf>
12. <http://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/description-declaration-de-yaounde.pdf>
13. <https://www.oecd.org/fr/sites/fiscalite/transparence/forum-mondial-sur-la-transparence-et-l-echange-de-renseignements-a-des-fins-fiscales-tunisie-2020-deuxieme-cycle-e90e6387-fr.htm>
14. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/a887c53c-fr.pdf?expires=1599173415&id=id&accname=guest&checksum=92B669EF68C8302CBF04E44C65829B6C>
15. <http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2020.htm>



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Pour plus d'informations :



TaxandDevelopment@oecd.org



<http://oe.cd/tax4dev-studies>



[@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax) | [#tax4dev](https://twitter.com/tax4dev)

Avertissement

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de l'OCDE ou des gouvernements de leurs pays membres.

Ce document et toute carte incluse dans ce document sont sans préjudice du statut de ou souveraineté sur tout territoire, à la délimitation des frontières internationales et limitées et au nom de tout territoire, ville ou zone.

© OCDE 2021

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.